

RÈGLEMENT du BIATHLON 2026

Trail de Tanlay, 20 ans de défis

Le présent règlement pourra être modifié avant le jour des épreuves. La mise à jour sera publiée sur le site du trail de Tanlay : www.trailtanlay.fr

1- Présentation du biathlon 2026

Le FRTO organise un biathlon le samedi 12 septembre 2026.

Le lieu de rendez-vous est à Saint Martin sur Armançon, près de Tanlay.

Nous demandons à chaque participant de s'engager à respecter toutes consignes, les personnes et le bien d'autrui.

Les parcours sont tracés sur terrains publics et traversent aussi des domaines privés ouverts spécialement pour notre manifestation. **L'accès aux propriétés privées est autorisé aux seuls participants, le jour de l'épreuve.**

Les courses nature sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent : jet de ravitaillement usagé ou tout autre objet en dehors des zones prévues aux ravitaillements, circulation délibérée en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales.

2- Épreuves sportives chronométrées et participation

Il s'agit d'épreuves sportives, une course format Trail et des tirs couchés à la carabine laser.

Le biathlon organisé par le FRFTO est une course par équipe de deux coureurs.

La constitution des duos est libre.

Le biathlon est ouvert aux coureurs licenciés ou non, adultes femme ou homme et jeunes à partir de la catégorie U16.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

2 épreuves : 1er départ à 14h, 2^e départ à 15h30

Une épreuve comprend 20 duos (40 coureurs) et chaque coureur devra effectuer :

2 tours de 2 km, D+ 50 m, format Trail + 2 passages au pas de tir en relai.

Le tir est couché, avec une carabine laser sur 5 cibles

En cas de cible ratée, une pénalité est donnée au coureur qui devra courir sur 50m environ immédiatement après la séquence de tir.

3- Parcours, signalisation et ravitaillement

Le circuit tout terrain emprunte majoritairement des chemins forestiers et des pistes en milieu naturel. Il comprend des montées et descentes qui peuvent être rendues glissantes en fonction des conditions climatiques.

Rubalise, fléchage, au sol et en hauteur par panneaux. Conformez-vous aux informations communiquées lors du briefing et aux indications données par les signaleurs.

Seul un ravitaillement buffet est prévu à l'arrivée des participants.

4- Modifications, Report, Annulation

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, situation sanitaire, etc.) et ceci, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation ou à ses représentants. Ces mêmes éléments peuvent amener l'organisation à modifier les parcours initiaux. Les participants ne pourront en aucun cas poser de réclamation pour cela, ou demander un quelconque remboursement ou dédommagement.

6- Inscriptions

Les inscriptions sont possibles exclusivement sur le site d'inscription en ligne « Sporttips.fr ».

Aucune inscription sur place le jour de la course.

Le montant de l'inscription en ligne est fixé à 15€ par coureur.

Tarif hors majoration contractuelle prévue pour l'inscription en ligne sur le site « Sporttips.fr ».

Clôture des inscriptions le 10 septembre 2026 à 23h59.

Toute participation au Biathlon est soumise à la présentation obligatoire par les participants, lors de l'inscription en ligne sur « Sporttips.fr », de :

- **Pour l'athlète licencié de présenter sa licence 2026-2027.**

Licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA

- **Pour l'athlète non licencié FFA et majeur : l'attestation Parcours Prévention Santé (PPS) 2026**

Pour les athlètes étrangers : l'attestation Parcours Prévention Santé (PPS) 2027 est obligatoire.

- **Pour l'athlète mineur**, catégorie U14 et supérieure au sens de la FFA, **remplir un questionnaire de santé** gratuit avec l'aide d'un parent. *Site Athlé PPS*. L'attestation délivrée à la fin du questionnaire n'est valable que pour cette course. Une autorisation parentale sera demandée au retrait du dossard.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence des documents cités ci-dessus.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

(Sauf assurance possible sur le site d'inscription ou pour raison de santé justifiée par un avis médical)

Si la manifestation est annulée le montant des inscriptions sera reversé à l'Association « [Vivre au sommet](#) ».

7- Port du Dossard

La participation aux épreuves de courses à pied nécessite le port du dossard. Une puce est intégrée pour l'enregistrement du classement. **Le dossard est fourni par FRT0 et doit être porté visiblement sur la face avant du coureur pendant la durée de la compétition.**

8- Horaires de retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course (12 septembre 2026) sur le lieu de départ à partir de 13h pour le 1^{er} départ, 14h pour le second départ et jusqu'à 15 minutes avant l'horaire de départ de la course concernée.

9- Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni engins à roues (y compris vélo) non accrédités ne seront autorisés sur les parcours.

10- Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux épreuves 2026.

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique des épreuves du jour. Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

11- Sécurité

Un PC sécurité est présent sur le site départ/arrivée des épreuves. Le responsable est assisté, éventuellement par un médecin et par une équipe accréditée de la Protection Civile.

Sur chaque dossard est inscrit le N° de téléphone du PC sécurité.

En course vous devez assistance à toute personne en danger, en cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours (signaleurs). Ne laissez pas seule une personne blessée

12- Récompenses individuelles pour les courses

-Récompenses au classement scratch sur les deux épreuves :

les premiers duos femmes, hommes, mixtes avec un mineur et duo mineurs

Par respect pour nos partenaires et les officiels présents le jour de l'épreuve, nos bénévoles et l'Organisation du Trail, les récompenses sont attribuées uniquement sur présentations des athlètes.

13- Publication des résultats

Les résultats seront publiés à l'arrivée, sur les sites internet du FRTTO et sur le site d'inscription Sportips.

14- Clause utilisation d'image

"J'autorise expressément les organisateurs du « Trail de Tanlay » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation au « Trail de Tanlay » sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours".

Dans le cas contraire, il est impératif de signaler son refus d'exploitation des images, par courrier électronique, dans les 48 heures qui suivent la préinscription.

15- Clause utilisation des coordonnées personnelles

"J'autorise expressément les organisateurs des «Trail de Tanlay » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser librement coordonnée postale, téléphonique et informatique collectées lors de mon inscription au « Trail de Tanlay ». Dans le cas contraire, il est impératif de signaler son refus d'exploitation des coordonnées personnelles, par courrier électronique dans les 48 heures qui suivent la préinscription.

Tout participant reconnaît, du fait de son inscription sur le site sportips.fr, avoir pris connaissance et accepter les clauses et obligations du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur www.trailtanlay.fr